

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 34/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

**Renouvellement de la convention de gestion et de suivi  
des personnels fonctionnaires et contractuels**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2024, il est nécessaire de prévoir son renouvellement pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Considérant qu'elle inclut les missions suivantes :

- Pour les personnels fonctionnaires (stagiaires et titulaires) :
  - La gestion des carrières ;
  - Le secrétariat des commissions administratives paritaires ;
  - L'assistance juridique en matière statutaire ;
  - Le secrétariat du conseil médical ;
  - L'assistance au recrutement ;
  - L'accompagnement personnalisé des mobilités professionnelles hors de leur collectivité ou établissement d'origine.

- Pour les personnels contractuels sous contrat de droit public :
  - Le secrétariat de la commission consultative paritaire ;
  - L'assistance juridique en matière statutaire ;
  - Le secrétariat du conseil médical ;
  - L'assistance au recrutement ;
  - L'accompagnement personnalisé des mobilités professionnelles hors de leur collectivité ou établissement d'origine.

La contribution financière du Syndicat Mixte du Forum des Marais Atlantiques est fixée à 0,8 % de la masse salariale, calculée sur la base des traitements bruts indiciaires alloués aux personnels.

**Décision du Comité Syndical**

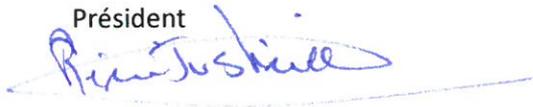
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'accepter les termes du projet de convention ;
- D'autoriser le Président à signer la convention qui pourrait s'établir avec le Syndicat Mixte du Forum des Marais Atlantiques ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions et à conduire les démarches nécessaires.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 7  
**Votes :**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme,  
Rémi JUSTINIEN  
Président



Le secrétaire de séance  
Bruno BESSAGUET



|  |
|--|
| TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE<br>DE LÉGALITÉ                    |
| Sous le N° 017-251710398-2024 ____ --<br>----- --          |
| Accusé de Réception Préfecture<br>Reçu le : __ / __ / 2024 |